



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 20 juillet 2023	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 27 °C)	Vent	11 km/h (Sud)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 87/96
Total des paris mutuels	\$220,152			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Minler, Jeff (à distance)	Coles Sharla	Weber Michael

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "SPICY REDHEAD", de la Course 5.
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Un examen virtuel a eu lieu en compagnie du conducteur, Jacques Beaudoin, au sujet du fait d'avoir quitté la course avec le cheval, "STONEBRIDGE HERMES", dans la Course 11, disputée le 16 juillet.
M. Beaudoin a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 18.08.02(c) de la CAJO (quitter la course et obtenir un avantage) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100.
Décision #2270455
- Nous avons rappelé à plusieurs participants leurs obligations relatives aux sanctions pécuniaires en suspens.

Courses :

1. Examen du bris d'allure survenu au #5, "WATCHA STRIKESFAME", (Donald Jobin), arrivé en 3^e position, au poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par le #5.
Rien d'autre à signaler.

2. Le #1, "WELLWORTHTHEWAIT", (Jimmy Gagnon), a subi un bris d'équipement (protège genoux) survenu au poteau de $\frac{1}{4}$ de mille et a remporté la course avec de l'équipement brisé.

Le #6, "DA TEMPTATION", (Guy Gagnon), arrivé en 2^e position, a heurté un pylône dans le dernier virage.

Aucune infraction aux règles de la rampe intérieure n'a été commise.

Rien d'autre à signaler.

3. Le cheval, "PARTY VIBES", a été retiré à la dernière minute (boiterie) par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau.

Il y a eu un remboursement totalisant \$ 4,475.

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Rien d'autre à signaler.

4. Examen du bris d'allure survenu au #2, "RAYS KREDIT", (Stephane Brosseau), avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille.

Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué une interférence au #7, "INSTANTANEOUS", (Marie-Claude Auger).

Aucun placement n'est requis comme le #2 est arrivé en 7^e position (la dernière).

Le #1, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot), a eu de l'équipement brisé (fer).
Il a remporté la course avec de l'équipement brisé.

M. Pouliot a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01(k) (Ne pas régler au conserver une vitesse comparable à la classe de la course en fonction de la capacité du cheval, des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course.) dans le deuxième quart (26^1 57^2 124^2 153^1) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2270703

Rien d'autre à signaler.

5. Le conducteur du #8, "HOLDIN ACES", (Stephane Pouliot), a été trouvé coupable pour avoir enfreint la règle 22.03 (j)(vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ) par le juge au départ Jamie Fiolek.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2270723

Rien d'autre à signaler.

6. **Enquête** sur la performance du #1, "WHATINEEDISAMAN", (Ryan Guy), arrivé en 3^e position, concernant la possibilité d'avoir quitté la course avant le poteau de ¼ de mille.

Le #1 s'est bien rendu à l'intérieur de deux pylônes consécutifs sans pourtant avoir été dépassé à la ligne d'arrivée, ce qui ne constitue pas une infraction à la règle 18.08.02(a) de la CAJO.

Aucun placement n'est requis.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/zfd93mLzTR8>

Enquête et objection soumise par le conducteur du #6, "JITTERS BETTOR", (Drew Smyth), contre celui du #3, "BETTER CATCH GIRL", (Marie-Claude Auger), avant le poteau de ¾ de mille au sujet d'une possible obstruction.

Le #7, "THE IDEAL HUNTRESS", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (entrave et support d'entrave) et, en reculant dans le peloton, a provoqué des obstructions aux #1, #3, #6 et #4, "ALESSANDRA", (Robert Shepherd), qui a terminé la course avec de l'équipement brisé (protège-genou).

L'objection a été rejetée.

Rien d'autre à signaler.

7. Le #4, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), a subi un bris d'équipement (martingale) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Le conducteur du #3, "TYMAL LOVERBOY", (Jason Gilchrist), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Le #2, "SIP OF SIN", (Samuel Fillion), devra se qualifier pour les deux bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

8. Examen de la performance du #6, "BLACK TIE BASH", (Robert Shepherd), qui a fait un bris d'allure avant le départ.
Il n'a pas eu de l'équipement brisé.

Il s'était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/n8d-FVB0OVQ>

Le #8, "ESPLOSIONE", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (mors Buxton) après le départ.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Examen du bris effectué par le #8, "JD MAGIC MOON", (Robbie Robinson), avant le départ.

Le #8 s'était rendu bien à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Rien d'autre à signaler.

11. **Enquête** sur la performance du #9, "HOWIES MAN", (Daniel Dulude), qui a fait un bris d'allure dans le dernier droit et a terminé la course en 4^e position. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise par le #9, qui a terminé la course avec de l'équipement brisé (support d'entrave).

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/mxQgmklogIU>

Réclamations :

Aucune